



UFR PSYCHOLOGIE

UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

MASTER | PROFESSIONNEL · RECHERCHE

NEUROPSYCHOLOGIE



**MASTER PROFESSIONNEL / RECHERCHE
DE PSYCHOLOGIE 2^e année
SPÉCIALITÉ :
NEUROPSYCHOLOGIE**

Année universitaire : **2016/2017**

Responsable de la spécialité : **Karine LEBRETON**
MCU Neuropsychologie
02 31 56 59 12
02 31 56 83 78
mkarine.lebreton@unicaen.fr

Scolarité des Masters :
Bât. Sciences L- 4^{ème} Etage - Porte 409
02 31 56 55 44 / 02 31 56 57 31
Fax : 02 31 56 66 93
psychologie.masters@unicaen.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La spécialité *Neuropsychologie* du Master de Psychologie de l'Université de Caen Normandie propose une formation à finalité indifférenciée (Professionnelle et Recherche) qui vise à permettre aux étudiants de construire un dossier universitaire fort et cohérent dans le domaine de la neuropsychologie.

La formation s'inscrit dans le champ de la neuropsychologie clinique qui vise à identifier et comprendre les transformations de la vie neuropsychique d'un patient victime de lésions cérébrales anatomiques ou fonctionnelles et à développer et à mettre en œuvre des prises en charge visant à une amélioration globale de sa qualité de vie. Cette démarche scientifique et professionnelle s'appuie sur des connaissances du fonctionnement cognitif normal pour mieux en comprendre les perturbations neuropsychologiques et elle s'adresse à des individus en évolution, de l'enfant à la personne âgée. La formation théorique et méthodologique proposée prépare les étudiants à acquérir les compétences nécessaires dans le domaine du diagnostic, de l'encadrement et de la prise en charge neuropsychologique de diverses populations de patients : atteints de maladies neurodégénératives (maladie d'Alzheimer, démence sémantique, démence fronto-temporale, ...) ou neurologiques (syndromes amnésiques, sclérose en plaques...), cérébrolésés (traumatisme crânien, AVC), présentant des troubles du développement et des apprentissages (TDA/H, autisme), des troubles neurocognitifs liés à l'alcoolisme chronique ou à la survenue de cancers, des troubles psychiatriques (schizophrénie). Le stage et le travail d'étude et de recherche permettent à l'étudiant d'acquérir les compétences professionnelles et réflexives nécessaires, à l'activité clinique du psychologue spécialisé en neuropsychologie permettant aux futurs diplômés de pouvoir s'adapter à toute offre d'emploi dans ce domaine (hôpitaux, centres de rééducation, centre de ressources autisme, centre de référence des apprentissages et du langage, institutions non médicalisés), et/ou à la poursuite d'études doctorales en préparant les étudiants aux différentes missions d'une recherche d'excellence en neuropsychologie.

Effectifs : 20 places dont 5 places maximum en formation continue

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Seuls les étudiants titulaires d'une licence et d'une maîtrise de psychologie (ancien régime) ou d'une licence de psychologie et d'une première année de Master de psychologie (nouveau régime) peuvent déposer un dossier de candidature pour le Master 2 de Psychologie spécialité « Neuropsychologie ». Cette restriction est due au Décret n° 90-225 du 22 mars 1990 (modifié par le décret n° 93-536 du 27 mars 1993 et la décision du Conseil d'Etat du 22 février 1995) établissant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Le dossier de candidature à constituer est à télécharger sur <http://www.unicaen.fr/psychologie> Master 2 - Neuropsychologie et doit comporter :

Les jurys d'admissibilité et d'admission sont composés d'enseignants-chercheurs titulaires de la spécialité Neuropsychologie et de chercheurs membres de l'Unité INSERM-EPHE-UNICAEN U1077 (UMR-S 1077 dirigée par Francis Eustache), assistés d'intervenants professionnels de la spécialité.

L'expertise du dossier qui détermine l'admissibilité du candidat porte sur :

- la présence de pré-requis validés en neuropsychologie
- la qualité du dossier universitaire
- la qualité du projet professionnel
- la qualité du projet de formation

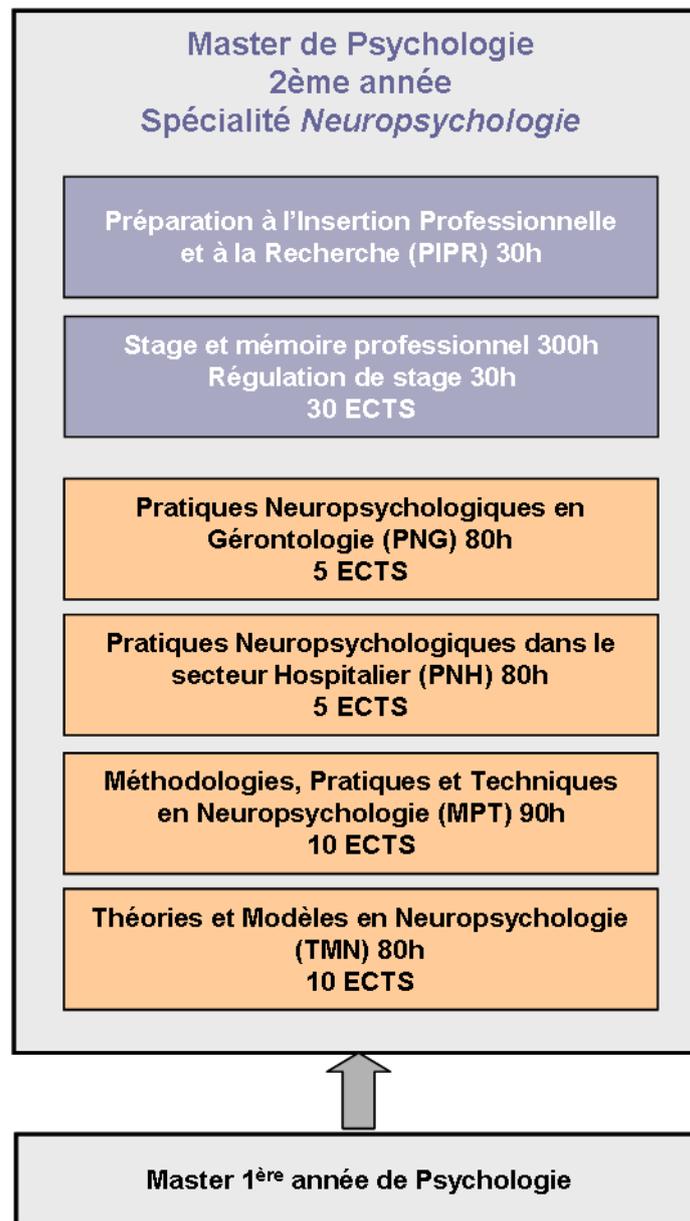
Après audition, le jury établit la liste des candidats admis à s'inscrire dans la spécialité.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les étudiants inscrits en formation initiale doivent suivre l'ensemble de la formation (690h) se répartissant en une formation théorique de 360h et un stage de 300h minimum dans une institution spécialisée associé à 30 h de régulation de stage.

Les enseignements théoriques et méthodologiques se déroulent aux premier et deuxième semestres. Chaque semestre comprend 6 semaines de cours constituées d'environ 35h de cours chacune et se déroulant en alternance avec le stage :

SEMAINE D'ENSEIGNEMENTS 2016-2017			
SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	
Semaine 1	du 06 au 09 septembre	Semaine 7	du 30 janvier au 03 février
Semaine 2	du 12 au 16 septembre	Semaine 8	du 06 au 10 février
Semaine 3	du 26 au 30 septembre	Semaine 9	du 06 au 10 mars
Semaine 4	du 10 au 14 octobre	Semaine 10	du 03 au 07 avril
Semaine 5	du 14 au 18 novembre	Semaine 11	du 09 au 12 mai
Semaine 6	du 12 au 16 décembre	Semaine 12	du 15 au 19 mai



ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Nom-Prénom	Fonctions	Institution
Adam Stéphane	Chercheur	Université de Liège
Allain Philippe	PU Psychologie	Université d'Angers
Ayrault Anne-Dominique	Psychologue	Centre de rééducation fonctionnelle
Beaunieux Hélène	PU Psychologie	UCBN
Belliard Serge	Neurologue	CHU Rennes
Bertran Françoise	Neurologue	CHRU Caen
Blondel-Angélique	Psychologue	SESSAD Le Havre
Bon Laétitia	Psychologue	Centre Ressources Autisme
Boudehent Céline	Psychologue	CHRU Caen
Brazo Perrine	Psychologue	Centre Esquirol
Carluer Laurence	Neurologue	CHRU Caen
Chantriaux-Jérôme	Pédopsychiatre	CHRU Caen
Chételat Gaele	DR Inserm	UMR-S 1077
Constant Audrey	Psychologue	CROP
Daniel France	Psychologue	Activité libérale
Dayan Jacques	Pédopsychiatre	CHU Rennes
De La Sayette Vincent	PH Hdr Neurologue	CHRU Caen

Decastelnau-Anne	Psychologue	CHRU Caen
Delbeuck Xavier	Psychologue	CHU Lille
Denaveaut Mireille	Psychologue	CHRU Caen
Deramecourt Vincent	Neurologue	CHU Lille
Descat Cloé	Orthophoniste	CHRU Caen
Desgranges Béatrice	Psychologue, DR Inserm	UMR-S 1077
Desmaisons Hélène	Orthophoniste	CHRU Caen
Dupuy Vanessa	Psychologue	EHPAD
Enot-Joyeux Françoise	Psychologue	Centre rééducation neurologique
Eustache Francis	DE EPHE	UMR-S 1077
Ferreira Da Silva-Laurence	Psychologue	CHRU Caen
Fraboulet Séverine	Psychologue	CHRU Caen
Frestel Nathalie	Orthophoniste	CHRU Caen
Giffard-Bénédicte	MCU Neuropsychologie	UCBN
Giry Christelle	Psychologue	CHRU Caen
Groussard Mathilde	MCU Psychologie	UCBN
Guillery-Girard Bérengère	MC Psychologie	EPHE
Harand Caroline	Psychologue	CHRU Caen
Hervieu Marion	Psychologue	Activité Libérale
Jokic Corinne	Médecin rééducateur	Centre rééducation neurologique
Josse Didier	Metteur en scène	Travailleur indépendant
Laisney-Michael	IE Inserm	UMR-S 1077
Lalevée Catherine	Psychologue	CHRU Caen
Lambert Jany	Orthophoniste	CHRU Caen
Lange Marie	Psychologue	CH Baclesse
Lebain-Pierrick	Psychiatre	CHRU Caen centre Esquirol
Lebreton-Karine	MCU Psychologie	UCBN
Lecardeur Laurent	Psychologue	CHRU Caen centre Esquirol
Léger-Hardy Isabelle	Psychologue	Institut Gustave Roussy Paris
Le Jamtel Cyrille	Psychologue	Centre François Baclesse
Lemenand Enguerrand	Psychologue	SESSAD Vire
Lessur Angeline	Orthophoniste	Centre Ressources Autisme
Letortu Odile	Géiatre	Asso. France Alzheimer, EHPAD
Loisel Nadège	Psychologue	CHRU Caen
Maubert-Eric	MCU Neurosciences	UCBN
Mondou Audrey	Psychologue	CHRU Caen
Moussaoui Edgar	Psychiatre	Centre Ressources Autisme
Penniello Marie-José	PH	CHRU Caen
Pinel Valérie	Conseillère	Pôle Emploi
Platel-Hervé	PU Neuropsychologie	UCBN
Potherat Jessica	Psychologue	Activité Libérale
Quernet Sophie	Psychologue	EHPAD
Quinette-Peggy	MCU Neuropsychologie	UCBN
Rauchs Géraldine	CR Inserm	UMR-S 1077
Razafimandimby Annick	MCU Neurosciences	UCBN
Rossi-Sandrine	MCU Psychologie	UCBN
Roussel Martine	Psychologue	CHU Amiens
Sauvage Dominique	Psychologue	Association France Alzheimer
Simon Bauduin Marie-Bénédictet	Psychologue	SESSAD AFP Caen
Tirard Audrey	Psychologue	Centre de rééducation fonctionnelle
Verdon Renaud	PU PH	CHRU Caen
Viader Fausto	PU PH Neurologue	CHRU Caen
Witkowski Thomas	Psychologue	Centre rééducation neurologique

DESCRIPTION DU PARCOURS ET DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS

Pour obtenir la spécialité Neuropsychologie, l'étudiant doit suivre les 4 unités d'enseignements (UE) : l'unité théories et modèles en neuropsychologie (TMN), l'unité méthodologique (MPT), les deux unités pratiques de la spécialité (PNG et PNH), ainsi qu'un module de préparation à l'insertion professionnelle et à la recherche (PIPR).

L'étudiant devra par ailleurs réaliser un stage de 300 h (ou plus s'il n'a pas validé préalablement 200h en Master1) auprès d'un tuteur de stage spécialisé en neuropsychologie et possédant au minimum 3 années d'expérience. Ce stage fera l'objet d'un rapport, comportant une étude de cas, et d'un Travail d'Etudes et de Recherche (TER).

- **Les modules d'enseignements** (30 crédits, coef. 1 ; 360h)

TMN : Théories et Modèles en Neuropsychologie (15 crédits, coef. 1 ; semestre 1 ; 80h)

Objectifs : Cette UE a pour objectif de présenter aux étudiants les différents symptômes neuropsychologiques consécutifs à une atteinte cérébrale focalisée ou observés dans le cadre de désordres neurocognitifs globaux et de les former à la prise en charge neuropsychologique propre à ces symptômes. Les étudiants bénéficieront également d'une présentation des modèles cognitifs des principales fonctions cognitives et d'une initiation à la sémiologie neurologique des grands troubles neuropsychologiques (agnosies, aphasies, ...).

- Modèles cognitifs	30h CM	10 ects
- Les grands syndromes neuropsychologiques	25h CM	
- Neuropsychologie et psychiatrie	15h CM	
- Rééducation et prise en charge	10h CM	

MPT : Méthodologie, Pratiques et Techniques en Neuropsychologie (15 crédits, coef. 1 ; semestre 1 ; 90h)

Objectifs : L'objectif de cette UE est de former les étudiants à la maîtrise des méthodes, techniques et pratiques professionnelles propres aux fonctions du neuropsychologue et à les amener à développer une réflexion sur ces pratiques. Cette UE propose une formation générale aux outils et principes de l'évaluation. L'étudiant sera formé à l'utilisation des outils psychométriques les plus utilisés dans le cadre de l'évaluation neuropsychologique de l'adulte et de l'enfant mais aussi à l'utilisation d'outils d'évaluation des grandes fonctions cognitives plus spécifiques au champ de la neuropsychologie. Ces savoir-faire sont appliqués à des études de cas et perfectionnés lors des stages et des UE spécialisées du second semestre.

- Psychométrie et outils	40h TD	10 ects
- Bilan neuropsychologique de l'adulte	20h TD	
- Bilan neuropsychologie de l'enfant	20h TD	
- Statut juridique, éthique et déontologie	10h TD	

PNH : Pratiques Neuropsychologiques dans le secteur Hospitalier (5 crédits, coef. 1 ; semestre 2 ; 80h)

Objectifs : Cette UE a pour but de former les étudiants aux pratiques neuropsychologiques propres à l'évaluation et à la prise en charge des patients cérébrolésés ainsi qu'aux problématiques de l'accompagnement psychologique liées au handicap. Un premier volet traite de l'évaluation et de la prise en charge de patients cérébrolésés (AVC, syndrome amnésique, ...) Un deuxième volet concerne la prise en charge neuropsychologique et psychopathologique des enfants.

- Neuropsychologie de l'adulte	35h TD	5 ects
- Neuropsychologie de l'enfant	35h TD	
- Accompagnement psychologique et handicap	10h TD	

PNG : Pratiques Neuropsychologiques en Gériatrie (5 crédits, coef. 1 ; semestre 2 ; 80h)

Objectifs : Cette UE a pour principal objectif de former les étudiants aux troubles cognitifs spécifiques des différents syndromes démentiels ainsi qu'aux pratiques neuropsychologiques propres à la prise en charge des patients atteints d'une démence. Cet enseignement est couplé à un cours destiné à initier les étudiants à la prise en charge des troubles psychopathologiques. Un deuxième volet traite des problématiques psychologiques propres à la gériatrie et à la gériatrie ainsi que de la prise en charge des familles dans le travail de deuil et des pratiques psychologiques en soins palliatifs.

- Neuropsychologie des démences	20h TD	5 ects
- Neuropsychologie des pathologies cérébrales	20h TD	
- Prise en charge et mobilisation cognitive	30h TD	
- Accompagnement psychologique et fin de vie	10h TD	

PIPR : Préparation à l'Insertion Professionnelle et à la Recherche (semestre 1 & 2 ; 30h) :

Objectifs : Cette UE, non évaluée mais obligatoire, a pour objectif de préparer les étudiants à l'insertion professionnelle, tant dans le domaine de la pratique clinique que dans celui de la recherche fondamentale ou appliquée, par l'intermédiaire de rencontres-débats avec des professionnels, des séminaires de recherche, des interventions concernant les techniques et outils de recherche d'emploi et une initiation aux techniques de communication orales.

Rencontres - débat	10 hTD
Techniques et outils de recherche d'emploi	10 hTD
Techniques de communication	10 hTD

- **Le Stage et le Mémoire** (20 crédits, coef. 3 ; 330h) :

Objectifs : Le stage de deuxième année est un stage en responsabilité. En plus d'un perfectionnement dans la mise en œuvre de ses compétences pratiques, il permet à l'étudiant d'acquérir des compétences réflexives nécessaires à l'activité clinique du psychologue ou à la conduite d'un projet de recherche. L'acquisition de cette professionnalisation est guidée et supervisée tout au long de l'année par un neuropsychologue clinicien lors des heures de régulation. L'étudiant doit prendre une part active aux actions du psychologue (conduite de bilan, d'entretien, de réunion, etc.) accompagné par le tuteur-psychologue et en autonomie par la suite. Cette seconde année constitue une phase de professionnalisation, il est donc indispensable que l'étudiant expérimente activement sa future pratique

Le stage est l'objet de la signature d'une convention engageant l'étudiant, l'université, le tuteur universitaire, le psychologue tuteur du stage et la direction de l'établissement d'accueil. Cette convention détermine de façon précise les tâches et fonctions du stagiaire. Selon l'arrêté du 19 mai 2006, journal officiel du 27 juin 2006, loi n°2014-788 du 10 juillet 2014, les stages d'une durée supérieure à 2 mois (=308h) sont soumis à gratification du stagiaire. Sous réserve d'accord du comité pédagogique, l'étudiant pourra réaliser deux stages consécutifs ou successifs dans le même secteur d'activité.

Le stage clinique fait l'objet d'une évaluation par le tuteur de stage dans un carnet de stage (en fin et à mi-parcours) et est soumis à validation par le tuteur. Un stage non validé ne permet pas le dépôt du rapport de stage et donc la validation du diplôme. Le stage validé donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage clinique concernant au moins les points suivants: Structure juridique de l'institution ; Modalités administratives régissant les prises en charge ; Nature et modalités du travail en réseau ; Description et analyse du fonctionnement institutionnel ; Description et analyse des fonctions du psychologue ; Description et analyse des fonctions du psychologue-stagiaire ; **Etude d'un cas**

L'étudiant réalise également un Travail d'Etude et de Recherche (TER). Ce mémoire devra faire état d'un travail de recherche original et théoriquement fondé en lien avec le lieu de stage et les problématiques de la population rencontrée. Le thème du mémoire est négocié avec au moins un enseignant-chercheur de l'équipe enseignante.

Stage et mémoire	300h	30 ects
Supervision de stage	30h TD	

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

- **Types d'épreuves**

Le contrôle des connaissances comporte des épreuves de contrôle continu : stage et mémoire, et des épreuves de contrôle terminal : devoirs sur table surveillés, épreuves orales et soutenance orale de fin d'études. Deux sessions d'évaluation terminale sont organisées chaque année. La première session se déroule en janvier pour les UE du 1^{er} semestre, en juin pour les UE du 2^e semestre et pour la soutenance orale. Une deuxième session est organisée en février pour les UE du 1^{er} semestre, en juin pour le UE du 2^e semestre et en juillet pour la soutenance orale. Les résultats des évaluations sont portés à la connaissance des étudiants après les délibérations du jury.

Semestre 1 :

1. Théories et Modèles en Neuropsychologie (TMN)

Contrôle terminal écrit Durée : 4 heures
Coefficient : 1 ECTS : 10

2. Méthodologies, pratiques et techniques en Neuropsychologie (MPT)

Contrôle terminal écrit Durée : 3 heures
Coefficient : 1 ECTS : 10

Semestre 2 :

4. Pratiques neuropsychologiques dans le secteur hospitalier (PNH)

Contrôle terminal oral Durée : 20 minutes
Coefficient : 1 ECTS : 5

5. Pratiques neuropsychologiques en gérontologie (PNG)

Contrôle terminal oral Durée : 20 minutes
Coefficient : 1 ECTS : 5

6. Module obligatoire stage et mémoire professionnel

Soutenance orale Durée : 1h / Coefficient : 1
Mémoire + rapport Coefficient : 3
Mémoire + soutenance orale ECTS : 30

La soutenance de fin d'études (stage et mémoire) s'effectue devant un jury composé au moins de 2 d'enseignants-chercheurs titulaires en neuropsychologie, dont le directeur du mémoire, de professionnels intervenant dans la formation, et éventuellement du psychologue tuteur du stage.

Les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux 2 unités d'enseignements du 1^{er} semestre se voient attribuer 20 crédits.

Les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux 2 unités d'enseignements du 2^e semestre se voient attribuer 10 crédits.

Les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au mémoire professionnel et à sa soutenance orale se voient attribuer 30 crédits.

- **Délivrance du diplôme**

Le Master de Psychologie est délivré au candidat ayant validé 60 crédits d'une première année de Master de Psychologie et 60 crédits de la seconde année de Master selon les modalités ci-dessus. En cas d'échec à la première session, le candidat conserve entre les deux sessions d'une même année universitaire les notes égales ou supérieures à la moyenne obtenues à chaque épreuve. Tout étudiant ayant échoué à la deuxième session peut représenter une candidature à l'entrée en deuxième année et conserve ses acquis selon la législation en vigueur.